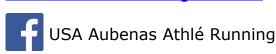
USA Aubenas

Stade de Roqua 07200 AUBENAS aubenasathletisme.athle.fr aubenas.0705.athle@gmail.com





Licence Jeunes COMPETITION Saison 2024-2025

La licence Compétition est au prix de 190 € pour la saison. Elle est réservée aux catégories Benjamins à Cadets (2008 à 2013). Prix dégressif de 10 € par adhérent de même foyer et un justificatif de paiement vous sera fourni sur simple demande

Le maillot du club est obligatoire (pour les nouveaux adhérents). Benjamins et Minimes : maillot du club au tarif de 10 € Cadets : débardeur du club au tarif de 30 €

ATTENTION!

Merci de remplir lisiblement tous les champs demandés

Nom :	Prénom :		Sexe : □F ; □M
Date de Naissance :	Lieu de naissance :		
N° de licence (si renouvellement) :		Nationalité :	
Adresse :			
Tèl :	E-mail :		

Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur :

 Le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le code du sport, de présenter un certificat médical.

Cette fiche est à rendre avec :
Le paiement (cocher les cases souhaitées) :
☐ je souhaite payer en espèces (merci de faire l'appoint)
🗆 je souhaite payer en chèque en une seule fois : chèque n° (Merci de noter au dos le nom de l'athlète – A l'ordre de l'USA Aubenas)
□ je souhaite payer en chèque en 3 fois : chèque n°
(Merci de noter au dos le nom de l'athlète et le mois d'encaissement – A l'ordre de USA Aubenas)
☐ je souhaite payer en chèque ANCV/COUPONS SPORTS:
Nombre de chèques émis = pour un montant total de€
🗆 je dispose du PASS'SPORT (Allocation rentrée scolaire) : je présente le courrier / courriel du ministère des Sports présentant le QR code individuel ainsi
qu'une pièce d'identité (merci de déduire les 50 € et de cocher votre mode de paiement)
□ je dispose d'un Pass'Région (lycéen) et je souhaite créditer de 30 € : n° de pass
<u>Informations importantes</u> :
a) Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs/autorisation hospitalisation Conformément à l'article R232-45 du code du sport, dans la lutte contre le dopage, je soussigné(e),
médicale. b) Parents : si vous êtes accompagnateurs, vous êtes considérés comme bénévoles et donc couverts par les assurances à ce titre. Vous pouvez bénéficier d'une
réduction d'impôts ou d'un remboursement pour les kilomètres parcourus : voir modalités sur le site internet du club.
c) Droit à l'image : tout au long de l'année, nous pouvons être amenés à diffuser des images sur divers supports : presse, site internet, réseau social
Autorisez-vous le club USAA à diffuser l'image de votre enfant ? □ OUI □ NON